

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°86-018 du 26 Septembre 1986

approuvant la décision-loi N°86-004/ANR/CP du 10 Juillet 1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion 1986.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 1er Septembre 1986,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er ~ Est approuvée la décision-loi N°86-004/ANR/CP du 10 Juillet 1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion 1986.

Article 2 ~ La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Edouard ZODEHOUGAN.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 ~ SA/CC du PRPB 4
SGCEN 4 ~ CP/ANR 4 ~ CPC 4 ~ PPC 4 ~
MFE 8 ~ Autres Ministères 14 ~ CEAP 6
Cab. Mim. 2 ~ EMG/FAP 2 ~ DAFA du
MD/FAP 2 ~ DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 6
SPD 2 ~ IGE et ses Sections 4 ~ DI 4
DSDV-DCF-DTCP-DB 4x4=16 ~ DPE-DLC 4
INSAE 2 ~ BN-DAN-BCP 6 ~ JORPB 1.